

## Récit de Monsieur Christian K.

Je m'appelle Christian K., je suis né le 14 février 1960 à Mango (R/Togo). Je suis magistrat ; j'ai été élu, en août 2006, membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Togo et, en 2007, président de ladite commission.

J'ai quitté le Togo, en février 2012, suite à des pressions que j'ai subies de la part des autorités politiques à propos d'un rapport que j'ai publié en ma qualité du Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), attestant des faits de torture commis par l'Agence Nationale de renseignements togolaise, une institution de l'Etat.

Les faits pour lesquels j'ai été obligé de quitter mon pays ont leur genèse dans une tentative de coup d'Etat mené par le demi-frère du Président de la République dans la nuit du 12 au 13 avril 2009. Suite à l'information judiciaire qui a été ouverte concernant cette affaire, des personnalités civiles et militaires ont été interpellées, puis placées en détention provisoire à la gendarmerie nationale, au camp Général Gnassingbé Eyadema et à l'Agence Nationale de Renseignement (ANR).

Au cours du procès, qui a lieu deux ans plus tard, ces personnes ont déclaré avoir été torturées lors de leur détention.

Après ce procès où certains ont eu à écoper de lourdes peines d'emprisonnement allant jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle, le gouvernement togolais, sur demande de la Cour Suprême qui a eu à juger cette affaire, a saisi la Commission aux fins d'enquêter sur ces allégations de cas de torture. La mission de la CNDH était alors de déterminer si ces allégations étaient avérées ou non.

Pour ce faire, la Commission a mis en place un comité spécialisé de cinq membres, présidé par moi-même, pour diligenter l'enquête. Au cours de cette enquête qui a duré trois mois environ, le comité a auditionné toutes les personnes impliquées, les accusateurs et les présumés auteurs. Des analyses médico-légales ont également été effectuées par le médecin de la CNDH, pour la manifestation de la vérité.

Sur la base de toutes ses investigations et analyses effectuées, le comité a conclu que les cas de torture allégués étaient fondés et étaient bien connus par les officiers et sous-officiers de l'Agence nationale de Renseignements, service dépendant directement de la Présidence de la République.

A la fin des travaux, et avant que le rapport ne soit adopté en plénière par toute la Commission, à la demande du Chef de l'Etat qui suivait le déroulement des travaux, nous lui avons remis le projet dudit rapport afin qu'il ait la primeur du texte. On était le mercredi 25 janvier 2012. Une semaine plus tard, le lundi 6 février 2012, j'apprends que le conseiller spécial du Président veut me rencontrer. Le rendez vous a eu lieu à son domicile à Lomé. Celui-ci m'a expliqué que la publication du rapport proposé par la CNDH nuirait au Président de la République. Il m'a alors proposé un contre rapport qui conclurait à l'inexistence d'actes de torture. C'est dans ce

contexte que celui-ci m'a remis un autre document écrit et une clé USB, en guise de rapport révisé. En découvrant le nouveau texte proposé je me suis rendu compte que ce n'était plus notre travail élaboré après plusieurs mois d'enquête, mais plutôt des conclusions inversées, dénaturées, en bref, une falsification du vrai rapport. A partir de cet instant mon calvaire a commencé. Au début j'ai cru que mes interlocuteurs allaient comprendre que cette manière de procéder était révolue, et que le mieux, aujourd'hui, était d'aller à la vérité, mais ce fut peine perdue.

Dans les jours suivants, les pressions se sont multipliées et tout un arsenal a été mis en place pour que j'aie dans le sens voulu par l'entourage du chef de l'Etat. J'avais cru, jusqu'au dernier instant, qu'au moins pour une fois la vérité allait triompher. Mais lorsqu'on a une conscience et la foi, on ne peut pas aller à l'encontre de sa conviction. En me demandant de cautionner la publication d'un faux rapport, ceux que j'avais en face de moi, n'ont pas pensé que dans la vie, il n'y a pas seulement du pain, mais aussi une conscience. Et lorsque l'homme possède une conscience et qu'il la perd, il devient l'ombre de lui-même.

En décidant tenir tête à un « Gouvernement », je savais que je ne choisissais pas la solution de facilité, bien au contraire, je faisais le choix d'un chemin difficile. Je me suis rappelé d'un adage de chez moi qui dit que « on ne doit pas craindre l'homme et tourner dos à Dieu ». Il fallait donc suivre la voie de Dieu, adviene que pourra ! C'est ainsi que j'ai publié le vrai rapport sur le site de la Commission Nationale des Droits de l'homme après que le Gouvernement ait publié le rapport falsifié sur son site web.

Compte tenu du danger que je courais, je me suis réfugié en France depuis le 18 février 2012 où j'ai demandé l'asile politique.